

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 15

Artikel: Boinod
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes : — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conte à vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton 15 c.) la ligne ou de la Suisse 20 c.) son espace. de l'Etranger 25 c.)

Boinod.

La vie de plusieurs de nos compatriotes qui se sont distingués dans leur pays ou à l'étranger par leurs talents, leurs actions, leurs œuvres littéraires ou scientifiques, est encore bien imparfaitement connue d'un grand nombre de personnes. Chacun, il est vrai, n'a pas sous la main les ouvrages spéciaux et assez volumineux qui traitent de cette matière, tels que le *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, de M. A. de Montet, les *Biographies nationales*, de M. Eug. Secretan, travaux excessivement soignés, riches de recherches historiques et de détails qu'on lit et relit avec le plus vif intérêt. Aussi, nous permettrons-nous de leur faire par-ci, par-là, quelques emprunts, dont on appréciera toute la valeur.

Aujourd'hui, nous parlerons de Jean-Daniel-Mathieu Boinod, sur lequel nous avons en outre recueilli divers renseignements peu connus, fournis par un ami de la famille.

Boinod naquit à Vevey, en 1756. Il fut d'abord libraire à Aubonne ; mais, ayant pris part aux manifestations politiques qui précédèrent l'émancipation du pays de Vaud, entr'autres celles du 14 juillet 1791, organisée à Rolle, pour fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille, il dut se réfugier en France, où il devint quartier-maitre-trésorier de la légion des Allobroges, en 1792.

Le 12 novembre 1793, Boinod quitte la légion ; il est nommé Commissaire des guerres de l'armée campée sous les murs de Toulon. C'est là que, pour la première fois, il voit Napoléon, et c'est de là aussi que date cette amitié réciproque fondée sur l'admiration de l'un et l'estime de l'autre.

Napoléon va être nommé consul à vie ; une députation est désignée pour lui porter les suffrages de l'armée d'Italie, mais elle lui annonce avec peine qu'une seule voix a protesté. « Comment, un *non* dans mon armée d'Italie ! » s'écrie le premier Consul. Ah ! c'est Boinod... Il ne me servira pas moins bien. »

A l'avènement du premier Consul à l'Empire, même unanimité de la part de l'armée, même protestation de Boinod. Franchement républicain, il avait toujours redouté les aspirations ambitieuses de Napoléon, qu'il servait néanmoins avec le plus loyal dévouement. Et cependant l'attachement de ces deux hommes résiste à ces divergences d'idées. Employé tour à tour à l'armée d'Italie, à l'armée

navale de la Méditerranée, à l'armée d'Egypte, Boinod donne partout de nouvelles preuves de haute capacité et de désintéressement.

Proposé pour le grade important de Commissaire ordonnateur en chef, le Premier Consul écrit de sa main, au bas du mémoire : « Qu'il sera adressé au citoyen Boinod une lettre de satisfaction sur son zèle, sa probité, sa sévérité contre les dilapidations, et que cette lettre sera insérée au Journal officiel. » — L'armée entière s'associe au témoignage public du souverain. A quelque temps de là, Bonaparte dit encore : « Des serviteurs comme Boinod, on les paie avec des millions. »

Le 20 janvier 1810, Boinod est élevé, par ordre de l'Empereur, au grade d'inspecteur en chef aux revues, auquel était attaché le rang de général de division.

Mais à d'immenses victoires succédèrent bientôt d'immenses revers. Napoléon est détrôné. Retiré à Aubonne, Boinod, qui n'avait voté ni pour le Consulat à vie, ni pour l'Empire, reste fidèle à Napoléon et s'empresse d'aller le rejoindre à l'Île d'Elbe, vers la fin de 1814. Il ne calcule ni les conséquences de son dévouement, ni l'influence fâcheuse qu'il peut avoir un jour sur lui et les siens ; il court se ranger auprès de son bienfaiteur et remplit, pendant les Cent-Jours, les fonctions d'inspecteur en chef de la garde impériale.

Pendant la seconde restauration, qui le raya des contrôles des officiers de l'armée, il ne peut subvenir à l'entretien de sa famille qu'en acceptant le modeste emploi de chef de la manutention du pain, à Paris, dont il s'acquitta à la satisfaction générale pendant quinze ans.

Un ministre de Louis XVIII lui demandant un jour ce qui avait pu le déterminer à rejoindre Napoléon à l'Île d'Elbe, lorsque personne n'ignorait qu'il avait voté contre le Consulat et contre l'Empire, Boinod lui répondit : « Il est vrai que j'ai protesté contre la double élévation de Napoléon, et aussi mon dévouement en me rendant à l'Île d'Elbe s'adressait-il beaucoup moins à l'empereur qu'à mon ancien chef ; mais quand j'ai vu tant de gens qu'il avait pris de si bas pour les éléver si haut, l'abandonner et le trahir, je me suis dit : le poste de l'honnête homme est près de lui, et je suis parti. »

Appelé, sous le règne de Louis-Philippe, à présider la Commission chargée de réorganiser l'intendance militaire, en août 1830, il reçut, en janvier 1831, le grade d'intendant militaire, et le 20 avril

de la même année la croix de Commandeur de la Légion d'honneur. Mis en retraite le 27 mai 1832, ce général qui, sous l'Empire, aurait eu la facilité d'acquérir des millions, ne possédait pour toute fortune que sa pension, son traitement de la Légion d'honneur et un legs de cent mille francs fait par Napoléon, dont il ne toucha guère plus de la moitié.

Bonaparte, voulant récompenser ses services, lui envoya un jour, de Milan, une gratification de 100,000 francs. « Citoyen, lui répondit l'intègre administrateur, je ne te reconnaiss pas le droit de disposer ainsi des fonds de la République, l'armée souffre, je viens d'employer cette somme pour ses besoins. »

Napoléon ne se souvint de ce refus que pour s'en venger à sa manière, en faisant à Boinod l'honneur de figurer dans son testament.

Boinod mourut à Paris le 28 mars 1842. Genty de Bussy, conseiller d'Etat, intendant militaire, qui prononça sur sa tombe, le 30 mai 1842, un discours superbe, terminait en ces termes: « Homme rare et tout à fait taillé à l'antique, après avoir largement pourvu à l'illustration de sa vie, il s'est endormi. On a pu rassembler plus de gloire, on ne rassemblera jamais plus d'honneur. »

Nous nous sommes trompés, paraît-il, samedi dernier, dans notre article sur la Californie en attribuant à un Badois la découverte des mines d'or de cette contrée. Aussi nous empressons-nous d'insérer la lettre suivante, dont nous remercions l'auteur:

Grand-Fontaine (Fribourg), 6 avril 1886.

Monsieur,

Dans votre numéro du 3 courant, vous publiez une intéressante notice sur les découvertes du capitaine Sutter, en Californie.

Permettez-moi cependant de rectifier une inexactitude qui a cours généralement dans les biographies de Sutter. Vous écrivez que le capitaine était originaire du duché de Bade. Ayant été en relations avec lui, je puis vous assurer que ce n'est pas.

M. Sutter était Suisse et aimait à rappeler cette origine dont il restait fier. Je possède de lui une lettre datée de Washington, le 12 mai 1880, d'où il m'écrivait à ce sujet:

« Il est vrai que je suis né à Baden, en 1803, à la frontière de la Suisse, mais de parents suisses. En 1819, j'étais à St-Blaise, canton de Neuchâtel, pour apprendre la langue française. De là, j'allai à Bâle, où je restai nombre d'années; puis à Berthoud, où je me suis marié. Lors même que je suis né dans un pays étranger, j'ai toujours eu le cœur d'un chaud patriote suisse et je suis fier de l'être.

J.-A. SUTTER. »

Laissez-nous donc revendiquer un homme dont le caractère chevaleresque et aventureux est bien de notre pays.

Croyez, Monsieur, à mes sentiments distingués.

Ad. EGGIS.

La quiestion sociâla, ào lo lârro bin attrapâ.

Tot cé grabudzo que sè passè pè la Bègique, pè la France et mémameint tsî lè z'Anglais avoué clliâo z'ovrâi que ne volliont pas travailli, que bourlont lè tsatés et que robont lè boutequès, tot cein ne cheint rein tant bon, et ne sé pas se lè gouvernéments avançont à grand tsouza ein lè faseint cofrâ et fuselhî, kâ après clliâosiquie s'ein trovérâ dâi z'autro, et cé commerce que font n'est pas onco prêt à botsi. Faut bin derè assebin que l'est foteint po dâi pourro diâblio que s'escormantsont dè travailli tant que lo dzo est long po nuri fenna et einfants et que sont d'obedzi dè criâ onco la fan à coté dè cein, d'êtrè tarabustâ et mépresi pè dâi retsâ à quoui la grêce too lo cou ein ne rein faseint, et que ne sâvont pas pî què férè dè l'ardzeint que la terra lâo rapportè; kâ à la fin dâo compto, ne sein portant ti dâi z'einfants dâo bon Dieu, et la terra lâi appartint; et quand on vâi crêvâ dein la misère on eimpartiâ dè l'humanità tandi que l'autra fâ tot cein que lâi fâ pliési, y'a bin oquî à derè.

Eh bin! po férè botsi tot cé commerce, lè gouvernéments dévetront férè coumeint noutro bravo syndiquo a fê avoué lo lârro que lâi robâvè sè tchoux.

C'étai don on gaillâ qu'avâi fauta et qu'allâvè tandi la né dévalisâ lo courti ào syndiquo. Lo syndiquo que vâi que sè tchoux s'ein vont tsau pou, s'ein va derè ào messeilli que n'êtai pas quiestion, que faillai trovâ lo voleu. Lo messeilli sè veillè don et n'a pas grand teimps à atteindrè; et quand lo lârro est dein lo pliantadzo et que l'a reimpiâ sa lotta dè tchoux, lo messeilli s'avancé tot balameint, lo preind pè lo collet et lo trainè tsî lo syndiquo.

— Ah! l'est tè, misérablio, que mè robè mè tchoux, se lâi fâ lo syndiquo! eh bin, atteinds melebâogro!

— Janette! se criè onco lo syndiquo à sa fenna, apporta-mè vâi lo grand couté!

Lo pourro lârro, pe moo què vi, et que s'atteindâi à êtrè einfatâ, étai blianc que 'na tsemise et n'ou-sâvè pas remoâ.

Quand la fenna a apportâ lo couté, lo syndiquo lo repassè su lo fuset, preind onna chaula découte lò soyi, montè dessus, copè dein la tsemenâ on bon cartâi dè lard, et lo tsampè su lè tchoux, dein la lotta.

— Tai! po couâirè avoué lè tchoux, tsancro dè brâma-fan, se fâ ào lulu, mâ ne lâi revint pas!

Lô lârro, tot ébaubi, ne sut pas què derè, kâ ne crayâi pas pî que viquessâi adé. Sè ramassâ portant ein remacheint et ein démandeint perdon, et diabe lo pas que l'est retornâ à la marauda dâi tchoux.

Eh bin! se lè gouvernémeints fasont dinsè avoué lè pourro z'ovrâi, jamé on ne reverrâi lo grabudzo de stâo dzo passâ!

Une digestion troublée.

Dans ce moment, où l'on ne parle que de tentatives anarchistes et de dynamite, la boutade suivante, racontée par MM. Pothey et Bois, dans les *Plaids et bosses*, ouvrage des plus amusants, édité chez MM. Baillière et Messager, à Paris, a tout le mérite de l'actualité.